



# **Le nouveau Parlement: plus de pouvoirs, plus de responsabilités**

## **Le Parlement européen et le Traité de Lisbonne**

- Le nouveau Parlement: davantage de pouvoirs et de responsabilités
- Procédure budgétaire
- Agriculture et Pêche
- Espace de liberté, de Sécurité et de Justice
- Note de background:  
Traité de Lisbonne: plus de pouvoirs pour le Parlement européen
- Clips d'info et liens



## **Le nouveau Parlement: davantage de pouvoirs et de responsabilités**

**Avec le traité de Lisbonne, le Parlement européen aura plus de pouvoirs que jamais pour façonner l'Europe. En même temps que le PE voit ses pouvoirs s'accroître, ses responsabilités envers les citoyens, les parlements nationaux et l'Union européenne augmentent.**

Toutes les modifications de traités dans l'Union européenne ont un point commun: les pouvoirs législatifs du Parlement européen se sont accrus au fur et à mesure des différents traités. Le traité de Lisbonne poursuit cette évolution jusqu'à son apogée, en plaçant le Parlement européen sur un pied d'égalité avec le Conseil pour une grande majorité de sujets législatifs européens.

### **Davantage de pouvoirs**

Le traité de Lisbonne **renforce** le rôle du Parlement en tant que **législateur** en portant jusqu'à 50, le nombre de domaines auxquels s'applique la procédure de codécision, plaçant le Parlement sur un pied d'égalité avec le Conseil. Parmi ces domaines figurent notamment l'agriculture, la sécurité énergétique, l'immigration, la justice et les affaires intérieures, la santé et les fonds structurels.

Le Parlement voit également **ses pouvoirs budgétaires s'accroître** puisque l'ancienne distinction entre "dépenses obligatoires" et "dépenses non obligatoires" disparaît. Dorénavant, le Parlement décidera avec le Conseil, de l'ensemble du budget communautaire.

### **Davantage de responsabilités**

Plus de pouvoirs signifient davantage de responsabilités. Avec les nouveaux domaines législatifs, les décisions du Parlement auront davantage d'impact direct sur la vie quotidienne des **citoyens** européens. Le Parlement sera également le garant des droits des citoyens en assurant le respect de la Charte des droits Fondamentaux inscrite dans le traité de Lisbonne.

Le Parlement garantira également de droit des **parlements nationaux** à s'opposer à des propositions législatives s'ils considèrent que celles-ci seraient mieux réalisées au niveau national.

Le Parlement jouera également un nouveau rôle dans **l'UE et ses institutions**. Dorénavant, le Parlement approuvera le Président de la Commission européenne et l'accord du Parlement sera nécessaire pour la nomination du Haut Représentant de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité commune.

De plus, le traité de Lisbonne accorde au Parlement un nouveau droit de proposer des modifications aux traités.



## Traité de Lisbonne et procédure budgétaire

Le Parlement dispose davantage de pouvoirs en ce qui concerne le budget de l'agriculture et sera sur un pied d'égalité avec le Conseil pour toutes les dépenses de l'UE. En outre, la procédure de décision sera simplifiée et la planification à long terme du budget, les perspectives financières, deviendra juridiquement contraignante.

### Accroissement des pouvoirs du PE

Actuellement, les dépenses de l'UE sont divisées en 2 groupes. Les **dépenses obligatoires**, environ 45 % du budget, concernent les dépenses liées aux accords internationaux et aux traités de l'UE, et de manière plus importante, les dépenses de l'agriculture. Les **dépenses non-obligatoires** constituent les autres dépenses.

Pouvoirs budgétaires actuels	Avec le traité de Lisbonne
<ul style="list-style-type: none"><li>Le Parlement a le dernier mot sur les dépenses non-obligatoires</li><li>Le Conseil a le dernier mot sur les dépenses obligatoires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>La distinction entre dépenses obligatoires et dépenses non-obligatoires est abolie</li><li>Parlement et Conseil décident ensemble de la totalité du budget de l'UE</li></ul>

### Planification à long-terme

La planification à long-terme du budget (les perspectives financières ou le cadre financier pluriannuel) fixe des limites aux dépenses de l'UE pour une période plus longue, ventilées par année et par rubrique.

Perspectives financières actuelles	Avec le traité de Lisbonne
<ul style="list-style-type: none"><li>Politiquement, mais pas juridiquement, contraignantes</li><li>7 ans (actuellement 2007-2013)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Juridiquement contraignantes, incluses dans un règlement approuvé par le Conseil avec l'accord du Parlement</li><li>au moins 5 ans</li></ul>

Le Parlement a suggéré d'étendre la période actuelle jusqu'à 2015/2016, de façon à ce que les nouvelles perspectives financières coïncident avec les mandats du Parlement et de la Commission.

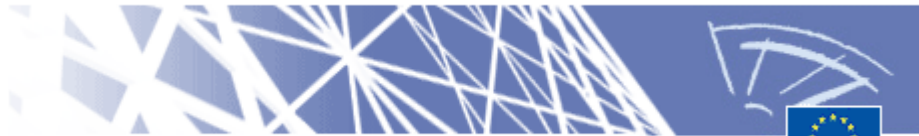
### Procédure de décision

Le traité de Lisbonne abolit la première lecture annuelle du budget, traditionnellement utilisée pour négocier et mettre en place les priorités des institutions.

Procédure de décision actuelle	Avec le traité de Lisbonne
<ul style="list-style-type: none"><li>Deux lectures à la fois au Conseil et au Parlement</li><li>Réunions du comité de conciliation en juillet et novembre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Une simple lecture suivie d'un comité de conciliation qui dispose de 21 jours pour trouver un accord</li><li>Si aucune des institutions ne rejette le texte du comité, le budget est adopté</li></ul>

### Qu'advient-il maintenant?

Le Parlement et le Conseil, probablement au début de 2010, adapteront le budget en vue d'y inclure les nouvelles fonctions créées par le traité de Lisbonne.



En 2010, les institutions doivent se mettre d'accord sur de nouveaux règlements et sur un calendrier, permettant la mise en œuvre des règles générales du traité de Lisbonne. A la fin de 2009, les institutions mettront en place des mesures transitoires pour la période allant jusqu'à la mise en œuvre de tous les nouveaux règlements.



## **Le Traité de Lisbonne, l'agriculture et la pêche**

### **Vers une politique commune de la pêche viable**

En tant que co-législateur avec le Conseil, le Parlement décidera de la politique commune de la pêche (PCP) pour remédier à l'échec de la précédente réforme.

La capacité de la flotte qui ne correspond pas aux possibilités de pêche, figure parmi les principaux sujets de préoccupations, avec 30% des stocks dans l'UE hors des limites biologiques de sécurité. Le système actuel, encourageant la vision à court terme au sein des Etats membres et de l'industrie, devra être modifié pour profiter aux écosystèmes et mieux tenir compte des besoins des communautés de pêcheurs et des consommateurs.

Les défis tels que le changement climatique, la volatilité des coûts du carburant et l'impact de la crise économique feront partie des dossiers traités. Après l'adoption de sa contribution à la discussion publique sur la réforme, le Parlement se prononcera sur les mesures législatives nécessaires d'ici 2012.

### **Quel avenir pour la politique agricole commune?**

Pendant cette législature, les députés se prononceront avec le Conseil, sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC).

Suite à la dernière réforme de l'ancienne politique en 2008 ("bilan de santé"), la PAC a été modernisée: levée des restrictions sur la production et aménagements pour faire face aux nouveaux défis tels que le changement climatique, la gestion de l'eau et de la protection de biodiversité.

A partir de cette année, parallèlement à la discussion sur le budget communautaire pour l'après 2013, l'avenir de la politique agricole sera à l'ordre du jour. Suite à la hausse des prix alimentaires en 2008, l'attention se porte maintenant sur la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et le défi de nourrir 500 millions de citoyens. Le Parlement exprimera sa position sur ce thème d'ici l'été prochain, juste avant que la Commission ne présente sa proposition.



## **Le Traité de Lisbonne et l'espace de liberté, de sécurité et de justice**

Le traité de Lisbonne va faire du Parlement un colégislateur avec le Conseil sur les questions **d'immigration légale, y compris les conditions d'entrée et de résidence**. Le traité définit également un certain nombre **d'objectifs pour l'UE, de règles et de principes généraux**, comme la solidarité entre Etats membres dans les politiques telles que l'asile, l'immigration et le contrôle des frontières extérieures, ou encore l'accès à la justice.

La procédure de codécision, rebaptisée "procédure législative ordinaire", s'appliquera à tous les domaines de décision, incluant ceux pour lesquels le Parlement n'était auparavant que consulté, voire exclu, comme l'accord proposé entre l'UE et les Etats-Unis sur les transferts de données bancaires via le réseau financier **SWIFT**.

Les aspects auparavant traités dans le cadre du troisième pilier, tels que la **coopération judiciaire en matière pénale et la coopération policière**, seront également traités en codécision. Les mesures européennes et nationales seront soumises au **contrôle de la Cour de Justice**.

### **Charte des droits fondamentaux et protection des données**

La Charte, qui aura la même valeur légale que les traités, consacre le droit à la **protection des données personnelles**: un traitement juste, à des fins précises, est permis, et cela uniquement sur base du consentement ou "sur une autre base légitime prévue par la loi". Une autorité indépendante veillera au respect des règles.

### **Traité de Lisbonne : le Parlement européen renforcé**

Le traité de Lisbonne créera le cadre et les outils juridiques nécessaires à l'Union pour renforcer son efficacité institutionnelle, sa responsabilité démocratique et les droits de ses citoyens. En étendant les compétences du Parlement européen, institution directement élue, le nouveau traité comblerait le "déficit démocratique" attribué à l'UE.

### **Contrôle démocratique**

A quelques exceptions près, le traité de Lisbonne placerait le Parlement européen à égalité avec le Conseil des ministres -qui représente les Etats membres- dans des domaines tels que l'adoption du budget de l'UE, la politique agricole, la justice et les affaires intérieures.

Les parlements nationaux obtiendraient le droit d'opposer une proposition de législation européenne s'ils estiment que le domaine visé serait mieux adressé au niveau national qu'au niveau européen (contrôle du principe de subsidiarité).

Le Président de la Commission européenne serait sélectionné par les chefs d'états et de gouvernement, sur base des résultats des élections européennes, avant d'être approuvé par le Parlement européen.

La nomination du Haut Représentant pour les Affaires Etrangères serait également soumise à l'accord du Parlement.

### **Plus de droits pour les citoyens européens**

Les droits des citoyens européens se trouveraient renforcés par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. La Charte des Droits Fondamentaux deviendrait contraignante pour les institutions de l'Union, les obligeant à tenir compte des droits civiques, politiques, économiques et sociaux des citoyens européens dans toute législation ou action entreprise.

En outre, le droit d'initiative populaire permettrait aux citoyens qui arrivent à récolter un million de signatures de demander à la Commission européenne de proposer des nouvelles actions dans un domaine qui leur paraît nécessiter une intervention de l'UE.

### **Plus d'efficacité**

Le traité de Lisbonne vise également à améliorer l'efficacité du processus décisionnel de l'Union, par exemple en étendant l'utilisation du vote à majorité qualifiée au sein du Conseil des ministres, ce qui aurait pour résultat de faciliter les accords politiques et d'accélérer l'adoption de la législation.

Le Président du Conseil et le Haut Représentant aux Affaires Etrangères, deux fonctions créées par le nouveau traité, donneraient aux actions de l'UE plus de cohérence et contribueraient à insuffler une vision de l'Union à plus long terme.



## Davantage de pouvoirs législatifs pour le Parlement

Le Parlement deviendrait co-législateur avec le Conseil des ministres - à travers la procédure dite de "codécision" - dans un grand nombre de nouveaux domaines, dont certains sont actuellement de la compétence exclusive du Conseil. Le traité introduirait également de nouveaux domaines législatifs où le Parlement serait compétent.

- agriculture et pêche
- mesures pour la mise en œuvre des politiques communes pour les visas
- politique d'asile (par exemple : les conditions à établir pour l'accueil des demandeurs d'asile)
- immigration légale (par exemple : les conditions d'entrée et de résidence des immigrants)
- coopération judiciaire en affaires criminelles, coopération policière, Eurojust et décisions sur Europol
- règles minimales pour les sanctions criminelles en cas de crimes transfrontières graves
- politique monétaire relative aux mesures nécessaires pour le fonctionnement de l'Euro
- fonds structurels

Nouveaux domaines qui seraient introduits par le traité de Lisbonne et assujettis à la procédure de codécision (liste non-exhaustive)

- énergie (le marché intérieur de l'énergie est déjà assujetti à la codécision)
- services d'intérêt économique général
- protection des données personnelles
- vérifications aux frontières
- immigration : lutte contre la traite des êtres humains
- droit européen de la propriété intellectuelle
- santé publique : mesures établissant des normes de haute qualité (harmonisation exclue)
- sport
- politique spatiale
- mise en œuvre de l'Espace européen de la recherche
- tourisme



## **18 nouveaux députés européens**

Le nombre actuel de députés européens est de 736, comme prévu par le traité de Nice. Sous le traité de Lisbonne, le nombre de députés atteindrait 751. 18 nouveaux députés représentant 12 pays viendraient siéger au Parlement.

Dans un premier temps, le nombre de députés atteindrait 754, car selon les règles de Lisbonne, l'Allemagne devrait perdre trois députés, mais pas avant la fin de l'actuelle législature (2009-2014).

Augmenter le nombre de députés en cours de législature nécessite l'accord de tous les Etats membres, par ratification. Jusqu'à l'aboutissement de cette procédure de ratification, les 18 nouveaux députés ne pourront siéger au Parlement.

Dans une résolution adoptée avant les élections de juin 2009, le Parlement européen a donc proposé d'intégrer les 18 nouveaux députés en tant qu'observateurs, pour la période allant de la ratification du traité de Lisbonne à l'entrée en vigueur du protocole permettant l'augmentation temporaire du nombre de députés.

Quelques-uns des 12 pays concernés ont déjà élu leurs "députés de Lisbonne" durant les élections de juin 2009, mais dans beaucoup d'autres pays, la méthode de nomination des nouveaux députés doit encore être décidée.



## Broadcast material

**Two INFOCLIPS on Lisbon Treaty with rough edited professional broadcast material can be found at the following link:**

<ftp://epavvideoget:mo12ssb@ftpeps01.europarl.eu.int/epavvideo/LisbonTreaty>

### **INFOCLIP "FROM NICE TO LISBON"**

**EBS date 19-11-2009 0:08'43"**

**REF.: 20091118SHL64798**

Timeline from the Nice Treaty (26-02-2001) to the Czech Republic's signature (09-10-2009). The last formal step to allow the Treaty of Lisbon to come into effect has been completed as the Czech Republic submitted its act of ratification in Rome. This clears the way for the Treaty to enter into force on 1 December 2009. An extraordinary informal summit will take place on 19 November in order to fill top EU posts created under the Treaty, namely the President of the European Council and the High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy

0:00'00" Title

0:00'05" Nice Treaty.- (26-02-2001). - (France ) .- (6 shots). -At the end of the Nice European Council of 7–9 December 2000, the Fifteen symbolically proclaim the Charter of Fundamental Rights of the European Union and, in particular, take a stance on the European security and defence policy (ESDP), the European Social Agenda, the Statute for a European Company, maritime and food safety, sport within Europe and the reform of the Community's legal and institutional system.

0:00'35" Laeken Summit .- (15-12-2001).- (Belgium) - (3 shots). The European council of Laeken of December 14th and 15th, 2001, concerns mainly the extension of the European Union. It is at the conclusion of this Summit that they adopt the Statement on the future of the European Union and decide on the process of an agreement on the future of the Union.

0:00'56" Thessaloniki European Council .- ( 20-06-2003). - (Greece) - (7 shots) . On 20 June 2003, during the Thessaloniki European Council, Valéry Giscard d'Estaing, Chairman of the European Convention on the Future of Europe, submits the draft Constitutional Treaty to the Heads of State or Government of the Fifteen. The final version of the draft will be adopted on 10 July and presented to the President-in-Office of the European Council in Rome on 18 July 2003.

0:01'41" CIG . Intergovernmental conference .- (4-10-2003)-. (Italy) . (3 shots) . - On 4 October 2003, in Rome, the Heads of State or Government of the Fifteen and the ten EU applicant countries open the Intergovernmental Conference (IGC) which is to lead to the adoption of the Treaty Establishing a Constitution for Europe in June 2004.

0:01'53" Rome Treaty .- ( 29-10-2004).- (Italy).- (7 shots). In the series of European Treaties, the Treaty Establishing a Constitution for Europe, signed in Rome on 29 October 2004, is the first to define the symbols of the Union.

0:02'22" Constitution for Europe .- (12-01-2005). -(France ) .- (9 shots). - Strasbourg. - Hemicycle .- Applauses.- demonstrations against The Constitution.- Outside cutaways with balloons with YES and NO.

0:03'11" Signature of the Charter of Fundamental Rights. - (7-12-2007).- (France).- (6 shots).- Strasbourg. -Hemicycle.-

0:03'35" Signing of the Lisbon Treaty (13-12-2007). (Portugal) . - 6 shots. - Family Photo .-

0:04'18" Signing of the Lisbon Treaty (13-12-2007). (Portugal) . - (6 shots). Ceremony of signatures (3 countries : Sweden, Spain, France) .

0:05'38" Cutaways : - Lisbon treaty : the book. (7 shots)

0:06'06" First referendum In Ireland (12-06-2008) . - Ireland . - (7 shots) . - First referendum . - Polling station.- Voting panels (ballot papers???) .-

0:06'29" Second Referendum In Ireland (12-06-2008) . - Ireland . - (12 shots) . - Second referendum . - Polling station.- Voting panels.-

0:07'41" 9-10-2009.- President Jerzy BUZEK, Official visit to Czech Republic (Prague, 09/10/2009). - Open air views of Prague, presidential Palace, presidential flag.- Arrival of President Vaclav KLAUS, Greetings and handshake with Jerzy BUZEK president of the



European Parliament, Presidential Palace, Prague.- (3 shots)  
0:08'00" Speech of President Vaclav KLAUS .- (9-10-2009) .- Cutaways.-Presidential Palace, Prague.- (5 shots)  
0:08'36" European Flag. (1 shot).-  
0:08'43" End

**INFOCLIP "EP AND EU NOMINATIONS"**

**EBS date 19-11-2009 0:02'49"**

**REF.: 20091118SHL64800**

The last formal step to allow the Treaty of Lisbon to come into effect has been completed as the Czech Republic submitted its act of ratification in Rome. This clears the way for the Treaty to enter into force on 1 December 2009. An extraordinary informal summit will take place on 19 November in order to fill top EU posts created under the Treaty, namely the President of the European Council and the High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy and Security Policy and a Secretary-General of the Council Secretariat.

0:00'00" Title  
0:00'05" Informal summit of The Council . Arrival of Jerzy BUZEK (EP President). Arrival of Angela MERKEL ( the current Chancellor of Germany). -(Brussels July 2009).-(2 shots).-  
0:00'12" Round table with Heads of states .- Summit of the Council (Brussels .-June 2009 )-(7 shots).  
0:00'00" European Council (29-30 October 2009) Cutaways of Jerzy BUZEK, EP President with Javier SOLANA (Foreign affairs High Representative ) and Fredrik Reinfeldt (Swedish Presidency of the EU Council).- (Brussels .-29-10-2009 )-(7 shots).  
0:00'42" Javier SOLANA (Foreign affairs High Representative ) in Chad.- (6-05-2008).- ( 5 shots).  
0:01'05" Meeting of Commissioners .- Round table .-(Brussels) . - (6 shots).  
0:01'30" Jose Manuel BARROSO presented and debated his candidacy for a second term as President of the European Commission with all political groups in the European Parliament. - Meeting with EPP Group - Jose Manuel BARROSO arrival and shake hands with former EP President Hans-Gert PÖTTERING and Joseph DAUL, Chair of the EPP group. Ambience shots prior the meeting (08/09/09). Brussels. Belgium. (4 shots)  
0:01'46" Jose Manuel BARROSO presented and debated his candidacy for a second term as President of the European Commission with all political groups in the European Parliament. - Meeting with S-D Group - Jose Manuel BARROSO arrival - Talking with Martin SCHULZ, leader of S-D Group. Ambience shots prior the meeting (09/09/09). Brussels. Belgium. (2 shots).  
0:01'56" Jose Manuel BARROSO presented and debated his candidacy for a second term as President of the European Commission with all political groups in the European Parliament. - Meeting with ALDE Group - Guy VERHOFSTADT, leader of ALDE group, arrival. Jose Manuel BARROSO arrival. Ambience prior the meeting (09/09/09).- Brussels. Belgium. (4 shots).  
0:02'05" Jose Manuel BARROSO presented and debated his candidacy for a second term as President of the European Commission with all political groups in the European Parliament. - Meeting with GREENS-EFA Group - Arrival of Jose Manuel BARROSO and ambience shots before and during the meeting.-(09/09/09).- Brussels. Belgium. (2 shots)  
0:02'10" Hearings of new Commissioners designates.-(Brussels, 01/09/09) Hearing of Karel DE GUCHT, Commissioner designate for Development - Ambience shots before the meeting, arrival. -(5 shots).  
0:02'32" Hearings of new Commissioners designates. -(Brussels, 01/09/09) Hearing of Algirdas SEMETA, Commissioner designate for Budget - Ambience shots before the meeting, arrival .- (5 shots)  
0:02'49" End